

LES RETOMBÉES FISCALES POUR LE TERRITOIRE

Par ailleurs, les éoliennes sont soumises à différentes taxes et impôts générant des ressources économiques pour les territoires qui les accueillent :

- **L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).**
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),** généralement sur la base du socle en béton sur lequel est ancré le mât.
- **La Contribution Économique Territoriale (CET)** qui est constituée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La répartition du produit de ces différentes contributions entre les collectivités territoriales, dans le cadre d'une, est la suivante :

Répartition des taxes locales entre les collectivités

	Commune	Communauté de communes	Département
CFE	/	100 %	/
CVAE	/	53 %	47 %
IFER	20 %	50 %	30 %
TFPB	90 %	10 %	/

Répartition des retombées économiques estimés liées aux taxes pour un parc de 48 MW avec les règles fiscales en vigueur en 2022

	Communes		Communauté de communes		DEPARTEMENT		Total des Taxes
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
TFPB	29,37%	59 000 €	3,37%	6 800 €	/	/	65 800 €
CFE	/	/	26,31%	74 000 €	/	/	74 000 €
CVAE	/	/	53%	15 000 €	47%	13 000 €	28 000 €
IFER	20%	75 000 €	50%	188 000 €	30%	113 000 €	376 000 €
Recettes annuelles	134 000 €		283 800 €		126 000 €		543 800 €
sur 25 ans	3 350 000 €		7 095 000 €		3 150 000 €		13 595 000 €